

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton  
tenue le jeudi 21 juin 2018 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à  
Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Rémi Tétreault

Madame Huguette Benoit  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.  
Madame Sophie Côté a motivé son absence.  
Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

#### **ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

\*\*\*\*\*

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adjudication de la soumission pour les chemins d'hiver.
- 4- Soumission pour les services de permis et inspection en bâtiment.
- 5- Vérification annuel du débitmètre à la station de traitement des eaux usées.
- 6- Entente avec Pelouse Kim Vincelette.
- 7- Résolution en faveur du crédit-bailleur pour l'achat d'appareils respiratoires.
- 8- Période de questions.
- 9- Levée de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié dans les délais prescrits par la Loi.

#### **Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 178-06-2018**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

#### **Adjudication de la soumission pour les chemins d'hiver**

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

Considérant qu'ont soumissionné :

Excavation Réal Couture inc. :	455,366.76\$, taxes incluses;
Excavation F. Paquette Ltée :	744,324.69\$, taxes incluses;

Considérant la recommandation de notre firme d'avocats suite à l'analyse de la conformité des soumissions;

### **Résolution 179-06-2018**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Excavation Réal Couture inc. pour la somme de 455,366.76\$, taxes incluses, étant la soumission la plus basse conforme et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le contrat à intervenir avec Excavation Réal Couture inc.

### **Soumission pour les services de permis et inspection en bâtiments**

Considérant que le conseil municipal, de par sa résolution 172-06-2018, demande des soumissions par voie d'invitation écrite pour les services de permis et inspection en bâtiment;

Considérant que, suite à des discussions, il serait opportun de retenir les services pour 3 jours par semaine;

### **Résolution 180-06-2018**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'inclure dans la demande de soumission que les services demandés seront pour trois jours par semaine;
- de demander des soumissions voie d'invitation pour un an pour ce service;
- que la présente résolution modifie la résolution 172-06-2018.

### **Vérification annuelle du débitmètre à la station de traitement des eaux usées**

Considérant que la loi oblige à ce que le débitmètre soit vérifié à tous les ans;

Considérant l'offre de service de la firme Asisto;

### **Résolution 181-06-2018**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Asisto # 0400168 pour la somme de 927.50\$, taxes en sus.

### **Entente avec Pelouse Kim Vincelette**

Considérant que la municipalité a accepté l'offre de services de Pelouse Kim Vincelette pour effectuer la tonte des gazons;

Considérant que lors de l'acceptation de l'offre, la municipalité n'était pas propriétaire de la bâtisse sise au 1359 rue Principale et qu'il était entendu que le terrain de soccer

était fauché une fois à toutes les deux semaines mais que présentement le fauchage s'effectue à toutes les semaines;

#### **Résolution 182-06-2018**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le maire rencontre monsieur Kim Vincelette mardi prochain.

**Monsieur Rémi Tétreault étant pompier se retire de la table des délibérations.**

#### **Résolution en faveur du crédit-bailleur pour l'achat d'appareils respiratoires**

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions publiques par crédit-bail pour l'achat d'appareils respiratoires pour les incendies;

Considérant que seul Aréo-Feu a soumissionné pour la somme de 100,192.66\$, taxes incluses;

Considérant que la Banque Royale est le crédit-bailleur;

#### **Résolution 183-06-2018**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc, à signer tous documents de financement pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
- de confirmer le taux de tarification de 5,25% pour la durée du terme soit 60 mois;
- que les retraits se feront automatiquement (PAP) mensuellement;
- d'accepter les frais de dossiers de 500\$, plus taxes;
- que le tout soit en faveur du crédit-bailleur soit la Banque Royale.

**Monsieur Rémi Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **Résolution 184-06-2018**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H30.

\_\_\_\_\_  
Daniel Paquette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de

Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 21 juin 2018.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*